

# COLLECTIF ROBIN DES TOITS 72

## Compte-rendu de la REUNION D'INFORMATION SUR LA TELEPHONIE MOBILE du 25 janvier 2008 – salle BARBARA

En tribune :

M. le Professeur LE RUZ	Directeur scientifique du CRIIREM Expert accrédité du Parlement Européen
Marc CENDRIER	Chargé de l'information scientifique de l'Association Nationale Robin des Toits
Rémi BATIOOT	Conseiller municipal chargé de l'écologie
M. le Docteur DAVID	Immunologue, Président de l'association Renaissance, Environnement, Santé
Bernard DENIS	Collectif ROBIN DES TOITS 72

En cours de réunion, M. BOULARD, Maire du Mans, rejoint l'assistance.

En première partie, le Professeur LE RUZ fait un exposé technique général sur l'univers de l'électromagnétisme. Il rappelle que l'électromagnétisme est une des quatre lois fondamentales de notre monde et qu'il est omniprésent dans tout ce qui existe, en particulier, qu'il contrôle et organise tous les niveaux du vivant depuis les plus élémentaires, tant sur le plan des structures que sur celui des processus.

Ensuite, M. CENDRIER fait un exposé sur les divers aspects de la toxicité sanitaire résultant de l'absence de contrôles réels dans l'emploi technologique de la téléphonie mobile et des émissions similaires : UMTS , WIIFI, WIIMAX, BLUETOOTH, etc. De cet empoisonnement par voie aérienne il précise les causes, les formes et les effets. Il s'agit d'une attaque générale de la santé publique où les pathologies aiguës sont de plus en plus nombreuses. L'attaque concerne l'ensemble du vivant. C'est d'autant plus inacceptable que ces technologies sont compatibles avec la santé en fixant un seuil maximal d'exposition de 0,6 volt/mètre mais le respect de la santé publique et du vivant aurait pour conséquence que les profits, c'est-à-dire ceux de la grande Industrie et des Pouvoirs Publics, seraient moindres.

A l'occasion des discussions qui suivirent les exposés, M. le Maire du Mans fait plusieurs déclarations. Il dit qu'après une période d'incertitude il est maintenant pleinement convaincu de la toxicité. Il dit que dans le domaine scolaire il est nécessaire d'organiser une information officielle des élèves sur les risques. Il dit que la Ville se tiendra informée de la réalité des intensités par des mesures indépendantes des opérateurs. Il dit que la Ville confiera ces mesures au CRIIREM dont il a constaté que c'était un organisme sérieux et fiable. Enfin, il précise que le CRIIREM et les associations participeront aux discussions sur la mise au point de la Charte.

M. le Maire ayant déclaré qu'il fera respecter la légalité, le CRIIREM et ROBIN DES TOITS lui rappellent que la loi en France est à un maximum de 3 volts/mètre et que la Charte doit obligatoirement comporter un engagement clair et précis des opérateurs sur ce point.

Le CRIIREM et ROBIN DES TOITS signalent que leurs sites et leurs documents sont accessibles à toute personne qui souhaite des précisions ou des compléments d'information.

Le Collectif ROBIN DES TOITS  
Le Mans, le 15 février 2008

CRIIREM - Tél. : 02 43 21 18 69 -  
ROBIN DES TOITS – Tél. 01 43 55 96 08

Site : [www.criirem.org](http://www.criirem.org)  
Site : [www.robindestoits.org](http://www.robindestoits.org)

Membre de l'association nationale ROBIN DES TOITS  
Siège social : 2 rue Gaspéri – 72100 LE MANS – Tél. 06 26 11 55 40